

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 23 MARS 2021

Membres : 23

Présents : 19

Votants : 20

Date convocation : 17 mars 2021

Date affichage : 17 mars 2021

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Rocquancourt mardi 23 mars 2021 à 18h30, sous la présidence de Madame Florence BOUCHARD, maire

Etaient présents : MATHON Patrice, SUEUR Jézabel, ROBERT Franck, VIVIEN Béatrice, MAUNOURY Stéphane, TANI Yolande, ANTOINE Jean-Jacques, CARDON Vincent, JACQUES Sylvie, CHESNEL Michelle, HAY Xavier, DESBONNES Chantal, DORE Myriam, CECIRE Sandrine, VILLAIN Frédéric, DEGRENNE Fabrice, HUBERT Romain, CARLAT Céline.

Absents ayant donné pouvoir : LEBRETON Magalie (pouvoir à Béatrice VIVIEN)

Absents excusés : BODIN Eric

Absents : BIRGUL Hacer, BOURSIN Thomas

Pas d'observations sur le précédent compte rendu.

Monsieur CARDON a été nommé secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Les bungalows ont été livrés à l'école le 10 mars dernier et sont utilisés par les enseignantes depuis lundi 21 mars.

La mobilisation des parents pour apporter un renfort sur les trajets cantine-école fonctionne bien.

Monsieur Joel Bellanger, ancien maire d'Hubert-Folie sera décoré de la médaille de chevalier le 17 avril par le député Alain Tourret.

Pour rappel, le 1^{er} avril Caen la Mer reprend la collecte des déchets ménagers. Un calendrier a été distribué à tous les habitants. Madame la maire précise qu'il faudra acheter les sacs pour les déchets ménagers mais les recyclables sont à mettre directement dans le bac.

L'accès à la déchetterie de St Martin de Fontenay est en cours de validation. Les habitants pourront faire une demande de carte à partir du 1^{er} avril. Le coût du retrait pour le Smictom est de 181 000 €.

Madame la maire a reçu une demande de rétrocession d'une concession sur la commune de Tilly la Campagne. Un arrêté de rétrocession sera fait au prorata des années avant le terme. La concession a été prise en 2007 pour une durée de 50 ans au tarif de 230€. 160 € lui seront remboursée.

La démolition de la salle des fêtes est en attente de l'accord des experts.

Madame la maire demande aux élus qui seraient témoins de situations dangereuses de ne pas prendre de risque en intervenant. Ils peuvent tenter d'apaiser, mais surtout il faut prévenir la gendarmerie.

Projet de territoires de Caen la Mer : un questionnaire sera distribué aux habitants pour recenser leurs attentes. Une présentation pourra être faite en conseil municipal.

Le projet de construction d'une antenne relai a été accordé, aucun motif de refus n'a pu être retenu.

SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VÉLO

Madame la maire donne lecture du projet de contrat pour l'attribution d'une subvention pour l'achat d'un vélo.

Sont concernés par ce dispositif :

-Les vélos sans assistance au pédalage quel que soit le modèle : classique, VTT, course ou pliant.

-Les vélos à assistance électrique, qui doivent être un « cycle à pédalage assisté » au sens de l'article R.311-1 du code de la route : « cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler ».

Les vélo-pliants à assistance électrique sont éligibles à l'aide VAE.

-Les vélo-cargos, c'est-à-dire les vélos à assistance électrique permettant le transport d'enfants dans un espace spécifique (coffre) à l'avant ou l'arrière du vélo

Ce dispositif s'applique pour tout dossier complet déposé en mairie et pour lequel la date d'acquisition du vélo (date de facture) est effectuée à partir du 01 janvier 2021

Le bénéficiaire reçoit un courrier d'acceptation qui vaut attestation de perception d'une aide pour la demande « bonus vélo » de l'Etat. Cette subvention de 30 € est accordée dans la limite d'un plafond de 3000 €, montant maximal de l'aide totale pour les habitants de Castine-en-Plaine

Pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf et sous conditions identiques à celles de l'État (le revenu fiscal par nombre de part doit être inférieur ou égal à 13489€, ... conditions consultables sur Service-Public.fr) et sur présentation de justificatifs, le bénéficiaire pourra cumuler l'aide de Caen la mer et pourra solliciter l'aide de l'État s'il le souhaite. Sous réserve de remplir toutes les conditions, le bénéficiaire pourra ainsi obtenir une aide à l'achat d'un vélo d'un montant total de 180€ (aide de la commune + aide de Caen la mer + aide de l'État = 180€).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 30 € pour l'achat d'un vélo dans les conditions définies ci-dessus et autorise Madame la maire à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

SÉCURITÉ DES RIVERAINS AU ROND-POINT DE TILLY

Suite au rendez-vous de madame la maire avec le responsable sécurité de l'agence routière départementale, des propositions ont été transmises en mairie.

- Implantation de bandes rugueuses,
- Neutralisation du dépassement par une ligne continue,
- Relèvement de la hauteur des balises J5 et le placement des panneaux B21 plus dans l'axe.
- Pose de plots réfléchissant entre la bordure et le marquage sur l'anneau du giratoire.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ces propositions et demande une mesure de sécurité complémentaire, à savoir l'implantation par les services de Caen la Mer, de mobilier urbain sur le trottoir, entre la voirie et la piste cyclable.

POSTE DE SOUTIEN CANTINE

Madame la maire propose d'ouvrir un poste en renfort à la cantine afin de pouvoir libérer l'agent des services techniques. Le poste serait ouvert pour 2 heures par jours de 11h30 à 13h30 sur la période scolaire, après les vacances de printemps et jusqu'aux vacances d'été.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel à compter du retour des vacances de printemps 2021 pour une durée hebdomadaire de 8 heures pour assurer le service à la cantine.
- Ce poste fera l'objet d'un contrat à durée déterminée qui prendra fin le 6 juillet 2021, renouvelable selon les besoins
- La rémunération se fera sur la base de l'échelle indiciaire C1
- Madame la maire est mandatée pour signer le contrat correspondant

COLLÈGE SENGHOR À IFS

Suite à la création de la commune nouvelle, les collégiens sont scolarisés sur deux établissements : le collège Senghor de Ifs pour Hubert-Folie et le collège de Saint-Martin de Fontenay pour Rocquancourt et Tilly la Campagne. Le Département a demandé de lister les enfants scolarisables au collège pour la rentrée de 2022.

La répartition actuelle date de 2013 et devra être mise à jour pour 2022.

La commune devra choisir un collège de secteur. Il faudra prévoir un double transport pendant 3 ans

Le conseil municipal émet un avis favorable pour que tous les collégiens de Castine-en-Plaine soient scolarisés sur le même collège.

PROJET GOODWOOD

Monsieur Mathon a assisté à une réunion du comité Goodwood et du comité Juno, pour la mise en place du projet sur Tilly au niveau du hameau de Verrières : installation d'un char, d'une table d'orientation et d'un parking.

Le comité Juno a acheté un terrain d'une surface de 500 m² et envisage à terme une rétrocession du site à la commune.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du projet décide d'émettre un avis défavorable au projet Goodwood.

Le projet n'est pas suffisamment abouti et la commune refusera la rétrocession du site.

CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LE PROJET SALLE DES FÊTES

Suite à l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de la construction de la salle des fêtes, 4 candidats ont transmis une offre :

L'agence Bernard et Thouin, le Cabinet d'architectes Millet Chilou, l'agence EXO et l'agence Schneider.

La commission a déterminé 2 critères pour le choix du candidat, la technicité et le prix.

L'agence Schneider a obtenu la meilleure note de 87.6/100. Il a su prendre en compte l'environnement proche de la salle des fêtes et les possibles nuisances qu'elle peut engendrer.

Après avoir étudié les propositions des différents cabinets d'architectes, le conseil municipal décide de retenir le Cabinet d'architecte Schneider pour la maîtrise d'œuvre de la construction de la salle des fêtes et autorise Madame la maire à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

POINT TRAVAUX

L'agrandissement de la cantine est terminé, il reste la peinture à faire. Pas de fermeture entre les deux espaces pour le moment.

L'esquisse de la médiathèque a été présentée à la commission. La commission souhaite intégrer deux ouvertures à l'arrière (Est) de la médiathèque et de son annexe et créer des places de parking ainsi qu'un cheminement piéton le long de la médiathèque.

Le coût pour la démolition et le désamiantage est de 30 000 €

L'appel d'offre pour le city stade est en cours.

Cimetière : les travaux de terrassement doivent commencer mercredi, et l'aménagement la semaine suivante.

Un problème de fuite d'eau a été détecté dans le circuit de chauffage à l'école sous le carrelage d'une classe primaire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Mathon a rencontré la Société Cadres Blancs qui est propriétaire de l'abri bus de Tilly la Campagne et également de panneaux publicitaires à Hubert-Folie. Un nouveau contrat a été transmis pour le maintien de ce mobilier urbain, ainsi que son entretien par la société Cadres Blancs.

Monsieur Hubert travaille avec la commission sur le site internet pour une mise en service en mai ou juin.

Monsieur Antoine fait part d'un arbre mort rue des jacinthes.

Monsieur Robert rappelle la commission budget de mardi.

Madame Sueur travaille sur le règlement des services proposés par la commune (cantine, garderie et transport). Elle a rappelé au conseil d'école que les travaux demandés doivent être anticipés afin de pouvoir établir une fiche de travaux pour Monsieur Gallon.

Madame Vivien remercie les personnes qui ont participé à la construction d'une cabane à oiseaux. Le concours de dessins de Pâques est en cours, la commission se réunit le 27 mars.

Le projet de pose de ralentisseurs rue du château d'eau est en cours. Le secteur de Plaine Sud disposera de personnel pour la voirie en plus du personnel des espaces verts.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 8 avril 2021. La réunion adjoint le 1^{er} avril.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus, et ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme les jours mois et an susdits.